

Contribution de CIMES  
à l'enquête publique complémentaire relative à  
l'unité de Méthanisation présentée par la SAS METH'INNOV

En préambule, nous émettons les plus vives réserves :

- Concernant la légalité du délai d'affichage sur le site du permis de construire. Le 18 avril 2015, était toujours affiché celui daté du 18 juillet 2014 numéro PC 079 174 13 S 0008.
- Concernant le fait que ce nouveau projet ne fasse l'objet que d'une enquête publique complémentaire de 15 jours alors que ce nouveau projet est très différent du premier :
  - Le maître d'ouvrage a changé,
  - la construction est complètement modifiée,
  - le plan d'épandage revu,
  - les apports en provenance des exploitations agricoles modifiées,
  - des exploitants initiaux remplacés par d'autres,
  - le président à l'initiative du premier projet remplacé.

Tous ces changements justifient une nouvelle enquête publique complète.

Outre le fait que nous contestons ce permis de construire et cette enquête publique allégée, un certain nombre de questions se posent :

- l'objectif principal semble être une diminution des coûts, celle-ci ne se fait-elle pas aux dépens de la sécurité et de l'environnement ?
- la localisation des cuves est modifiée uniquement pour prendre en compte le périmètre des risques de Solvay. N'aurait-elle pas mérité un éloignement plus conséquent et donc plus sécurisant ?
- la localisation des nouveaux exploitants n'amène-t-elle pas des déplacements plus importants que dans le projet initial ?
- que deviennent les apports de lisiers porcins disparus dans ce projet et qui étaient une des justifications premières de cette unité de méthanisation ?

La non-autorisation totale du premier projet était principalement liée au recouvrement des 2 plans d'épandage. Un travail a été réalisé et il s'avère que sur les 238,54 ha épandables simultanément, 33,79 ha resteront dans le plan d'épandage Solvay, 204,75 ha seront dans le plan d'épandage Meth'Innov dont 86,7 ha sont encore engagés dans le plan d'épandage Solvay.

Des recherches de parcelles d'épandage complémentaires vont être faites, nous n'avons aucune certitude comme quoi celles-ci vont aboutir et aucune date prévisionnelle n'est donnée.

Nous ne pouvons donner un avis positif à un dossier dont les problèmes majeurs ne sont pas traités.

Quant à la conclusion de l'autorité administrative, elle fait état d'une amélioration de la qualité environnementale, d'avancées sur la prise en compte des risques technologiques, d'une amélioration de l'impact paysager et de la gestion des épandages mais ne dit en aucun cas que les problèmes sont réglés.

**Devant tant d'incertitudes, d'à-peu-près, de précipitations, notre association citoyenne CIMES donne un avis défavorable à ce projet bénéficiaire de sommes non négligeables d'argent public.**

Pour CIMES, la présidente  
Geneviève PAILLAUD